

Approuvé par arrêté  
préfectoral N°

COMMUNE :  
Gardanne

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN  
Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 2-1 - ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
(Scan 25)

Sources :  
BDC2006-0524  
Scan25R-0024  
SDRIS, Décembre 2007

Echelle: 1/10 000°  
Format A0

Légende :  
Zones fortement exposées (B1)  
Zones faiblement à moyennement exposées (B2)

